

IV CICLO DE SUBVENCIONES -2021

IV GRANT CYCLE - 2021

IV^{ème} CYCLE DE SUBVENTIONS - 2021



Le Sud aux Rênes du Leadership II (LFS) II Programme Du 23 juin au 21 juillet 2021

Questions Fréquemment Posées (QFP)

1. Puis-je sélectionner plus d'un sujet de travail pour l'application ?

Vous ne pouvez sélectionner qu'un seul sujet de travail pour l'application. Cependant, vous pouvez ajouter des sous-thèmes pertinents à partir des thèmes principaux restants conformément à la ligne directrice de l'appel du 4eme cycle LFS II lorsque vous développez vos activités.

2. Puis-je soumettre plus d'un résumé initiale pour cet appel ?

Les organisations de femmes ou de peuples autochtones éligibles ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en réponse à cet appel.

3. L'organisation de parrainage fiscal, doit-elle être une organisation ou un réseau de femmes ou de peuples autochtones ?

L'organisation de parrainage fiscal, si elle remplit les conditions d'éligibilité décrites dans l'appel de 4eme cycle LFS II, ne doit pas nécessairement être une organisation ou un réseau de femmes ou de peuples autochtones, mais devra fournir un accord de collaboration écrit avec l'organisation de femmes autochtones à parrainer.

4. Je suis une organisation partenaire AYNi de la FIMI. J'ai reçu des fonds AYNi dans le passé. Puis-je postuler à nouveau pour cet appel ?

Si votre organisation avait un partenariat avec le fonds AYNi de FIMI dans le passé, vous êtes éligible pour la candidature.

5. J'ai reçu des fonds a) du programme LFS mis en œuvre par un autre fonds b) du Fonds Ayni de FIMI. Puis-je postuler à nouveau pour cet appel ?

Si votre contrat d'accord est actif avec la mise en œuvre du programme LFS par d'autres fonds ou par un autre programme du Fonds AYNi de la FIMI, vous ne pouvez pas postuler pour cet appel.

6. Je postule pour cet appel par l'intermédiaire de ma propre organisation. Puis-je être membre du consortium pour une autre candidature ?

Vous ne pouvez soumettre qu'une seule candidature, soit par vous-même, soit en consortium.

7. Qui peut être une organisation de femmes ou de peuples autochtones établie ?

Les organisations de femmes ou de peuples autochtones à tout niveau, reconnues au niveau national/régional et/ou ayant un partenariat fructueux avec la FIMI à tout moment, seront considérées comme des organisations de femmes ou de peuples autochtones établies.

8. Que doit contenir une lettre de référence ?

La lettre de référence doit inclure :

- a) rédiger un témoignage attestant que vous êtes une organisation ou un réseau de femmes ou de peuples autochtones et que les femmes autochtones occupent des postes pertinents dans la gestion et sont les décideurs*
- b) Nom, fonction et coordonnées (adresse, e-mail, numéro de téléphone et autres moyens de communication alternatifs - WhatsApp, Skype, etc.) de la personne et de l'organisation responsables*

9. Quel type de coût peut être inclus dans le co-investissement prévu ?

Le co-investissement prévu se reflète dans tout ce que la communauté, l'organisation ou le collectif peut contribuer à la réalisation du projet, tels que (mais sans s'y limiter) les langues, la spiritualité, les ressources techniques, les ressources communautaires (connaissances, temps, espace, etc.) pour atteindre un objectif collectif. Ils peuvent aussi être des ressources monétaires. Par conséquent, il peut s'agir à la fois de ressources en nature et financières.

10. J'essaie de télécharger un fichier mais j'ai rencontré un problème ou j'ai téléchargé/envoyé le mauvais fichier. Que dois-je faire ?

En cas de problème, y compris l'envoi du mauvais fichier, veuillez nous contacter à lfs.ayni@iiwf.org

11. Mon organisation n'est pas une organisation de femmes autochtones mais travaille pour les femmes autochtones ? Suis-je éligible pour postuler ?

Seules les organisations de femmes et de peuples autochtones sont éligibles pour cet appel. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la ligne directrice de l'appel du 4eme cycle LFS II.

12. J'ai d'autres questions concernant cet appel qui ne sont pas couvertes dans la liste des QFP. Où puis-je poser mes questions ?

Vous pouvez nous écrire : lfs.ayni@iiwf.org au plus tard vendredi 16 juillet 2021 et/ou participer aux séances d'information programmées. Veuillez visiter le site Web de FIMI ou les médias sociaux pour plus de détails sur les séances d'information.

MERCI.

L'équipe du Fonds AYNi

